



*Commune de Peyriac-Minervois*  
**Département de l'Aude**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DE LA RUE DE LA GARE SITUEE SUR LA COMMUNE DE PEYRIAC-MINERVOIS ET PORTEE PAR LA COMMUNE DE PEYRIAC MINERVOIS**

Par arrêté municipal n° 2023031 du 12 avril 2023, il sera procédé du mardi 2 mai au mercredi 17 mai 2023, soit pendant une durée de 16 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au déclassement de la rue de la Gare constituant une voirie du domaine public en vue de sa cession située sur la commune de Peyriac-Minervois.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Peyriac-Minervois (22, rue Jean Jaurès, 11160 Peyriac-Minervois).

Monsieur CANO Guy, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une notice explicative sur l'opportunité du projet accompagné des schémas et plans associés ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal n° 20221103 en date du 7 novembre 2022 :

- En mairie de Peyriac-Minervois, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit le lundi, le mercredi, le vendredi de 9h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00, le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra consulter le dossier de l'enquête depuis un poste informatique mis à disposition à la commune de Peyriac-Minervois.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- Soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Peyriac-Minervois ;
- Soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en la mairie de Peyriac-Minervois ;
- Soit en les adressant directement au commissaire enquêteur, par courrier électronique à l'adresse suivante, [mairie-peyriac-minervois@orange.fr](mailto:mairie-peyriac-minervois@orange.fr).

Les observations et propositions du public seront annexées au registre déposé au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Peyriac-Minervois pour recevoir ces observations :

- **Le mardi 2 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi 17 mai 2023 de 14h à 17h00**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour rendre son rapport relatif au déroulement et énonçant ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Peyriac-Minervois, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la commune de Peyriac-Minervois.

Après l'accomplissement des formalités précitées, le Conseil Municipal statuera par délibération sur l'utilité publique du projet et la cessibilité ou une décision motivée du refus.